

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

NUMERO SPECIAL

Philippe MACHENAUD-JACQUIER
Mail : philippe.machenaud@mail.pf

Matahiti 170 N° 41 - Numera Taae	TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI	Mahana 20 no Eperera 2021
-------------------------------------	---	------------------------------

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 40 42 52 61

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

ACTES REGLEMENTAIRES DU HAUT-COMMISSAIRE

Pages

Arrêté n° HC 456 DIRAJ/BRE du 20 avril 2021 portant ouverture du local de rétention administrative 3130

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Arrêté n° 612 CM du 19 avril 2021 portant nomination de M. Bernard Tching Chi Yen en qualité de chef du service de l'artisanat traditionnel par intérim. 3131

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

ACTES REGLEMENTAIRES DU HAUT-COMMISSAIRE

ARRETE n° HC 456 DIRAJ/BRE du 20 avril 2021 portant ouverture du local de rétention administrative.

Le haut-commissaire de la République
en Polynésie française
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre national du Mérite

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'ordonnance n° 2000-372 du 26 avril 2000 modifiée relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en Polynésie française, notamment ses articles 50 et 63 ;

Vu le décret n° 2001-633 du 17 juillet 2001 modifié pris pour l'application de l'ordonnance n° 2000-372 du 26 avril 2000 relative aux conditions d'entrée et de séjour des étrangers en Polynésie française, notamment ses articles 63 et 66 à 71 ;

Vu le décret n° 2007-422 du 23 mars 2007 modifié relatif aux pouvoirs du haut-commissaire de la République, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat en Polynésie française ;

Vu le décret du 10 juillet 2019 portant nomination de M. Dominique Sorain, préfet hors classe, en qualité de haut-commissaire de la République en Polynésie française ;

Vu le décret du 5 juin 2018 portant nomination de M. Eric Requet, administrateur civil hors classe, en qualité de secrétaire général du haut-commissariat de la République en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° HC 176 DMME/BRHT du 7 avril 2021 portant délégation de signature à M. Eric Requet, secrétaire général du haut-commissariat de la République en Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° HC 1625 DIRAJ/BRE du 30 octobre 2014 portant création d'un local de rétention administrative temporaire ;

Vu la convention du 1er octobre 2014 relative à l'utilisation de chambres d'hôtel en vue de créer un local de rétention administrative temporaire, conclue avec M. Philippe Vedel, directeur de la SARL Tahiti Airport Motel ;

Considérant qu'en application des textes précités, les étrangers qui ne peuvent être immédiatement éloignés doivent être maintenus dans des locaux ne relevant pas de l'administration pénitentiaire ;

Considérant la nécessité d'ouvrir le local de rétention administrative compte tenu de l'élargissement d'un étranger en situation irrégulière ;

Sur proposition du secrétaire général,

Arrête :

Article 1er.— L'ouverture du local de rétention administrative dans les locaux de l'hôtel Tahiti Airport Motel débute le jeudi 22 avril 2021 à 8 heures jusqu'au samedi 24 avril 2021 à 11 heures.

Art. 2.— La garde de ce local sera assurée pour le périmètre extérieur et pour tout ce qui concerne la rétention administrative par la police aux frontières.

Art. 3.— Le secrétaire général du haut-commissariat, le directeur de la police aux frontières, le chef de centre du local de rétention administrative, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au haut-commissariat, publié sur le site internet du haut-commissariat et au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 20 avril 2021.

Pour le haut-commissaire
et par délégation :

*Le secrétaire général
du haut-commissariat,*
Eric REQUET.

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE**ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES**

ARRETE n° 612 CM du 19 avril 2021 portant nomination de M. Bernard Tching Chi Yen en qualité de chef du service de l'artisanat traditionnel par intérim.

NOR : ART2100213AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de la culture, de l'environnement, en charge de la jeunesse, des sports et de l'artisanat,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 84-104 AT du 11 octobre 1984 portant création du service de l'artisanat traditionnel de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 262 CM du 7 décembre 1984 relatif à l'organisation et au fonctionnement du service de l'artisanat traditionnel ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 19 avril 2021,

Arrête :

Article 1er. — M. Bernard Tching Chi Yen est nommé en qualité de chef du service de l'artisanat traditionnel par intérim du 20 avril 2021 jusqu'au 24 mai 2021 au soir.

Art. 2. — Le ministre de la culture, de l'environnement, en charge de la jeunesse, des sports et de l'artisanat, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 19 avril 2021.

Edouard FRITCH.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de la culture,
de l'environnement,*

Heremoana MAAMAATUAIAHUTAPU.


SIO

SERVICE DE L'IMPRIMERIE OFFICIELLE
FARE NENE'IRA'A PARAU A TE HAU FENUA

Le JOPF n° 27NS du 10/03/2021 relatif au Schéma directeur de l'agriculture 2021-2030 de la Polynésie française

